

ATELIER DE FORMATION: ENTREPRENEURIAT DU PATRIMOINE MONDIAL**DATE :** 12 au 22 mai 2014**LIEU :** Delta du Saloum, Sénégal**ORGANISATEURS :** Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF), Ecole du Patrimoine Africain (EPA), Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO**FINANCEMENT :** Ministère des affaires étrangères de Norvège, Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF)**1-Contexte**

Lancé le 03 mai 2006, le Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF) a été créé pour assister les Etats africains à améliorer la conservation de leur patrimoine culturel et naturel, conformément aux dispositions de la Convention du patrimoine mondial. En conformité avec la Convention du patrimoine mondial, le deuxième cycle de rapports périodiques pour la région Afrique a eu lieu en 2009-2011. Le plan d'action du rapport périodique a identifié cinq domaines prioritaires dans la région à savoir :

- i. Améliorer la représentation des biens africains sur la Liste du patrimoine mondial, à travers la préparation de propositions d'inscription satisfaisantes ;
- ii. Améliorer l'état de conservation des biens du patrimoine mondial par la gestion efficace de risques, par l'implication accrue des communautés locales et le bénéfice économique direct pour ces dernières ;
- iii. Gérer efficacement les biens existants par la reconnaissance, la documentation et la formalisation des systèmes de gestion traditionnels, ainsi que leur intégration dans les systèmes de gestion existants ;
- iv. Développer et mettre en œuvre des stratégies permettant aux États parties de faire coexister les impératifs de conservation du patrimoine mondial face à ceux des besoins de développement ;
- v. Élaborer et mettre en œuvre les mécanismes nécessaires pour la conservation, la protection et la gestion du patrimoine mondial dans les situations de pré-conflit, de conflit et de post-conflit.

L'AWHF, en relation avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICCROM, l'Ecole du Patrimoine Africain, le Centre pour le Développement du Patrimoine en Afrique (CHDA) et la Fondation Nordique du Patrimoine Mondial (NWHF), a développé un programme de mise en œuvre pour commencer à aborder les domaines prioritaires identifiés dans le rapport périodique. Le programme comprend plusieurs activités dont un atelier de formation sur l'entrepreneuriat.

Le rapport périodique a souligné la nécessité de faciliter des activités d'enrichissement pour les communautés vivant dans et aux abords des biens du patrimoine mondial. Le but est d'avoir des communautés tirant des avantages socio-économiques des ressources du patrimoine, ce qui permettra d'améliorer les moyens de subsistance desdites communautés ainsi que d'assurer la durabilité des ressources patrimoniales. En tant que tel, l'implication des communautés dans la conservation crée des opportunités pour la sensibilisation de patrimoine et le développement des activités de tourisme durable. Cependant, la réalisation de cet objectif exige que les professionnels du patrimoine et les communautés aient des capacités sur les activités d'entrepreneuriat, de conservation et de gestion, et qu'il y ait une participation continue de chaque partie comme un moyen de pérenniser les initiatives.

Compte tenu du manque et de la faiblesse des compétences entrepreneuriales parmi les praticiens du patrimoine et des membres de la communauté impliqués dans la gestion des sites du patrimoine mondial, une série d'ateliers de formation sont envisagées.

L'atelier se tiendra sur un site spécifique et vise à renforcer les capacités et les connaissances des praticiens du patrimoine et des communautés sur l'entrepreneuriat et les mécanismes de promotion ainsi que la conservation des biens du patrimoine mondial.

Ce projet francophone est mis en œuvre par l'Ecole du patrimoine africain (EPA).

2- Objectifs de l'atelier

L'objectif principal de l'atelier est de renforcer les compétences et les connaissances entrepreneuriales des praticiens du patrimoine et des membres de la communauté afin de renforcer la participation et les avantages des communautés locales à travers le tourisme durable et la sensibilisation ainsi que d'autres activités génératrices de revenus. C'est aussi un moyen de créer une plateforme de collaboration entre les communautés locales et les professionnels du patrimoine, ce qui est nécessaire pour l'efficacité de conservation et de gestion des sites.

3- Résultats attendus

- Les participants ont acquis une expérience et des connaissances sur les divers aspects de planification stratégique des affaires et de l'entrepreneuriat.
- Les opportunités entrepreneuriales sont répertoriées et documentées par les participants sur le site d'accueil dans la perspective d'appliquer à leur propre site l'expérience pratique acquise pendant la formation.
- Un réseau de communication et d'échange professionnel est créé pour les professionnels et les dépositaires locaux du patrimoine.

4- Programme

Le projet se déroulera sur deux semaines (14 jours) et sera organisé comme suit :

- Soutien académique aux participants pour les aider à élaborer des plans stratégiques d'affaires et des projets d'entreprises pour le patrimoine culturel/naturel dans leur propre pays ;
- Apprentissage de terrain basé sur des visites de sites en utilisant des études de cas sélectionnées et des exemples pertinents, en particulier en Afrique ;
- Discussions et présentations individuelles / de groupe - pour apprendre les principes et les savoir-faire en entrepreneuriat tout en tenant compte des normes de conservation des attributs/valeurs du patrimoine culturel.

5- Programme thématique

L'atelier portera sur les thèmes suivants :

- la planification stratégique des affaires
- la levée de fonds
- l'analyse SWOT
- le tourisme et la gestion des visiteurs

- le tourisme durable
- la gestion de projet
- les possibilités entrepreneuriales
- des études de cas
- les techniques de communication et de négociation.

6- Langue de travail

La langue de travail est le Français.

7- Participants

7 tandems de participants (praticien et membre de la communauté) seront sélectionnés pour prendre part à l'atelier. Les participants doivent être affiliés à un bien du patrimoine mondial ou à un site sur la liste indicative. Les participants peuvent inclure des gestionnaires de sites, des membres de la communauté et des professionnels qui travaillent avec les communautés (pas nécessairement dans le secteur du patrimoine). La candidature est ouverte aux ressortissants de tous les pays africains.

Aucune candidature constituée d'une seule personne ne sera sélectionnée.

Les femmes et les membres de la communauté qui remplissent les critères de sélection sont vivement encouragés à postuler.

8-Dossier de candidature

La sélection sera basée sur les éléments suivants :

- Le formulaire de demande d'inscription dûment rempli par le tandem ;
- Une copie des passeports des deux candidats;
- Une brève description (2-3 pages) du bien du patrimoine mondial / site sur la liste indicative auquel le candidat et son partenaire, membre de la communauté sont affiliés. Le document comprendra les informations suivantes :
 - Une brève description historique et géographique du site ;
 - Des données concernant les visiteurs au cours des 3 dernières années (fréquentations – locales et internationales ; accessibilité du site ; durée moyenne de séjour du visiteur sur le site ; visites scolaires ; type d'hébergement et de transports disponible aux abords du site ; visites guidées, transport public vers le site etc.) ;
 - Une brève description de l'implication des communautés locales dans la gestion du site ;
 - Une liste des types d'emplois liés au site ;
 - Une brève description des activités entrepreneuriales actuelles sur le site (boutiques, ventes de gadgets etc.) et de l'implication des communautés dans ces activités ;
 - Une brève description de l'implication des départements et des agences gouvernementales sur le site ;
 - Une brève description de l'implication des organisations de petit commerce, et ;
 - Le plan de gestion des visiteurs et/ou un plan d'affaires.

9- Date limite

Le dossier de candidature complet doit parvenir à l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA) au plus tard le 28 février 2014 **par courrier électronique aux adresses suivantes :**

Email: victoire.adegbidi@epa-prema.net en copiant à epa@epa-prema.net, et VanessaF@awhf.net

Merci d'envoyer obligatoirement les dossiers électroniques simultanément aux adresses e-mails ci-dessus.

Merci de réduire la taille de votre dossier à 1Mo au plus.

Les dossiers de plus d'1 Mo risquent d'être bloqués par le serveur et ainsi ne feront pas partie des candidatures à examiner.

10- Financement

Les coûts de l'atelier seront pris en charge par les organisateurs. Cependant, les frais de visa et le transport local dans les pays de départ ne seront pas couverts par les organisateurs.